

<p style="text-align: center;">SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRE CHOIX DU MODE DE GESTION</p>

Paul EUZIERE,
Président du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

La situation très complexe qui est celle des structures d'accueil péri et extrascolaires à Grasse est le fruit **d'un empilement qui s'est produit sur 50 ans au grès des besoins, alors même que la législation sur les marchés publics et leur transparence évoluait et devenait de plus en plus contraignante, notamment à partir de la loi Sapin 1 en 1993.**

La Chambre Régionale des Comptes PACA est totalement fondée d'exiger que la ville de Grasse remette en ordre juridiquement la gestion de ses centres périscolaires.

Mais nous pensons que l'on ne peut aborder ce dossier en commençant notre réflexion au choix du mode de gestion.

C'est totalement prématuré.

Car, nous sommes loin d'être dans un cas « classique » de choix d'un mode de gestion.

Magali Conesa a pointé avec raison un rapport comparatif basé sur des ratios nationaux qui sont complètement décalés par rapport à la situation de diversité associative et de petites structures qui sont notre réalité.

Qu'advient-il de toutes ces associations qui gèrent chacune un centre ?

Comment pourraient-elles en mesure chacune de répondre à la complexité d'un Appel d'Offres ?

N'aurait-il pas fallu réfléchir, en amont, sur une homogénéisation de toutes les structures, débattre avec elles de possibles fusion afin d'aller, évidemment après dialogue, vers une structure associative unique pour la ville de Grasse ?

D'autre part, l'échelle communale est-elle toujours pertinente, alors que la Communauté d'Agglomération gère depuis 2014 tous les centres aérés et structures d'accueil de l'ex Communauté des Communes des Terres de Siagne ?

Ne faudrait-il pas envisager **un grand service communautaire pour la gestion de l'accueil pour les temps périscolaire et extrascolaire ?**

Notre groupe estime que nous devrions **prendre le temps de la mise en ordre et aussi de la réflexion** en termes d'échelle de gestion : communale ou intercommunale et donc que ce choix est trop hâtif et risqué en l'état.